

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et difficiles qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada; et Nous vous commandons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre fidèle et bien-aimé Major général George-Philias Vanier, Compagnon de Notre Ordre du Service Distingué, à qui Nous avons décerné Notre Croix Militaire et Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce douzième jour de septembre en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

LÉON BALCER,  
*Secrétaire d'État du Canada suppléant.*

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux Journaux.

L'honorable sénateur Brooks s'approche du Bureau, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du Greffier du Sénat, Commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Brooks a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, en présence du Greffier du Sénat, Commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu de l'honorable Secrétaire d'État du Canada des certificats attestant que—

Madame Josie Alice Dinan Quart,  
de la ville de Québec, province de Québec;

Louis-Philippe Beaubien, écuyer,  
de la ville de Québec, province de Québec;

respectivement, ont été appelés au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que des sénateurs attendent d'être présentés.